

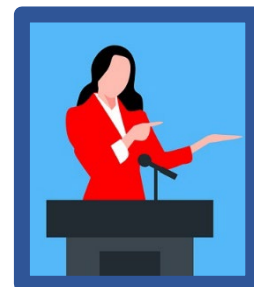


Formation

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Présentation

La prise de parole en public fait partie du quotidien des élus, qu'il s'agisse de s'adresser à d'autres élus, à des citoyens ou à différents partenaires de la collectivité. Cet exercice nécessite de savoir maîtriser quelques clefs pour gagner en aisance, vaincre son trac afin de pouvoir délivrer un message clair et adapté à chaque situation.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Savoir préparer son discours en fonction des enjeux et du public
2. Susciter l'intérêt en captivant son auditoire
3. Clarifier ses idées au travers d'un argumentaire
4. Être en mesure de répondre à une interpellation
5. Développer sa voix et adapter sa posture selon les situations

Moyens pédagogiques

L'intervention s'appuiera sur des diaporamas présentant les fondamentaux de la communication verbale, des exemples pratiques ainsi que sur des échanges d'expériences avec les participants.

Intervenants



Cécilia HAMEL

Formatrice et consultante en communication, elle collabore avec des publics aux parcours professionnel ou personnel très divers et dans des secteurs d'activité multiples. Le cœur de ces rencontres : savoir se connaître pour mieux se comprendre et travailler ensemble.



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0405) ou par la collectivité

